

CONTRAT DE LOCATION DE TENUES DE SOIRÉE

Entre les soussignés :

Nom de la société : EFFYMERE

Adresse : 24 Bis chemin Bosse Saint Gilles Les Hauts

Téléphone : 0692905110

Représenté par : Mme Valéria FANTELINE

(ci-après dénommée "Le Bailleur")

Et :

Nom du client :

Adresse :

Téléphone :

Email :

(ci-après dénommé "Le Locataire")

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location de tenues de soirée sélectionnées par le Locataire dans l'inventaire du Bailleur.

Article 2 : Description des tenues louées

Type de tenue :

Marque/Modèle :

Taille :

État de la tenue :

Accessoires inclus :

Article 3 : Durée de la location

La location commence à partir du _____ et se termine le _____

Article 4 : Prix de la location

Le prix total de la location est fixé à _____ €, payable comme suit :

- _____ € à la signature du contrat
- _____ € au retour de la tenue

Article 5 : Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de _____ € est exigé à la signature du contrat. Ce dépôt sera restitué au Locataire lors de la remise de la tenue, sous réserve de l'état de celle-ci.

Article 6 : Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :

- Utiliser la tenue avec soin et ne l'utiliser que pour l'usage prévu.
- Ne pas altérer, modifier ou nettoyer la tenue par ses propres moyens.
- Retourner la tenue dans l'état où elle a été reçue, sauf usure normale.
- Respecter la date et l'heure de retour convenues.

Article 7 : Retour de la tenue

Le Locataire doit retourner la tenue au Bailleur le _____ avant _____ .
En cas de retard, une pénalité de 15 € par jour de retard sera appliquée.

Article 8 : Responsabilité

Le Locataire est responsable de toute perte, dommage ou détérioration de la tenue louée, hors usure normale. En cas de dommage, le Bailleur se réserve le droit de retenir tout ou partie du dépôt de garantie pour couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

Article 9 : Résiliation

Le Bailleur se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-respect des termes par le Locataire, sans préjudice de toute action en dommages-intérêts.

Article 10 : Loi applicable et juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, les parties conviennent de se soumettre à la juridiction des tribunaux compétents du ressort du siège du Bailleur.

Fait à _____ , le _____

Signature du Bailleur

[Nom et signature]

Signature du Locataire

[Nom et signature]